

# ACTUALITÉS ERGOTHÉRAPIQUES

## Postes à titre de membre du comité de rédaction

### Les membres bénévoles du comité de rédaction d'Actualités ergothérapeutiques comblent

- Représentante ou représentant des éditrices et éditeurs thématiques (3 postes)
- Représentante ou représentant des cliniciennes et cliniciens (2 postes)
- Représentante ou représentant de la faculté
- Représentante ou représentant membre de la communauté étudiante en début de carrière
- Représentante ou représentant membre de la communauté étudiante de cycle supérieur

Les responsabilités des membres du comité de rédaction comprennent la participation à l'élaboration de politiques, l'examen des manuscrits, l'amélioration de la qualité et la sélection des éditrices ou éditeurs thématiques.

Pour en savoir plus sur les postes à pourvoir, veuillez consulter [la page web d'Actualités ergothérapeutiques](#) ou [l'Hebdo de l'ACE](#). Postuler, veuillez envoyer votre curriculum vitae et une lettre décrivant votre intérêt et votre expérience à [otnoweditor@caot.ca](mailto:otnoweditor@caot.ca).

### DESCRIPTION DU RÔLE DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

1. Participer aux processus de planification stratégique d'Actualités ergothérapeutiques;
2. Examiner Actualités ergothérapeutiques de manière critique pour s'assurer que le contenu demeure actuel;
3. Proposer une nouvelle politique ou une politique modifiée afin de renforcer les normes et les processus d'Actualités ergothérapeutiques, d'une manière cohérente avec les lignes directrices établies par l'ACE en matière de politiques;
4. Répondre et fournir des commentaires à la édatrice ou éditeur en chef (tel que demandé) concernant les dilemmes éthiques découlant des soumissions à Actualités ergothérapeutiques;
5. Servir à titre d'examineurs de manuscrits à court délai lorsque demandé;
6. Évaluer le travail du comité de rédaction d'Actualités ergothérapeutiques sur une base annuelle pour une amélioration continue;
7. Participer au processus de sélection des éditrices ou éditeurs thématiques;
8. Agir en tant que membre du comité d'appel dans les situations où un auteure ou auteur interjette appel de la décision de la directrice de la rédaction.
9. Être membre de l'ACE est requis.